



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents :

AUGUSTYNIAK Nicolas, BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, CELLIER Mélyssa, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Lætitia, NAVARRO Odette, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Était absent : AGNIEL Dominique

Secrétaire de séance désigné : Georges VERCOUTERE

La séance est ouverte à 10 h 00 par Georges ADRYANCZYK-PERRIER maire sortant, qui rappelle l'ordre du jour et passe la parole au doyen d'âge Odette NAVARRO

Deux assesseurs sont désignés : Thierry THOMAS et Christel BALME.

1. Élection du Maire :

Se porte candidat à l'élection du Maire : Florence BOUIS,

Après dépouillement du vote, Florence BOUIS est élue Maire à l'unanimité soit 14 voix 10 h 15.

2. Lecture et diffusion aux conseillers municipaux de la charte de l' élu local conformément art. L2127 cgt

Madame la Maire prend place et donne lecture de la charte de l' élu local aux Conseillers Municipaux.

3. Fixation du nombre des adjoints au maire :

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints.

4. Élection des adjoints par scrutin de liste :

La nouvelle Maire, Florence BOUIS, présente une liste de 4 adjoints :

- THOMAS Thierry
- REMOND Valérie
- VERCOUTERE Georges
- BALME Christel

Aucune autre liste d'adjoints n'est présentée ce jour.

Après dépouillement du vote, sont élus à l'unanimité par 14 voix pour la liste des quatre adjoints présentés par la Maire Florence BOUIS :

- THOMAS Thierry
- REMOND Valérie
- VERCOUTERE Georges
- BALME Christel

5. Délégations Spéciales

La Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner ses délégués titulaires et propose au Conseil Municipal :

- une délégation à M. Abdelmalek BELAZZOUG pour suivre les projets et travaux,
- et une délégation à M. Stéphan NICOLAS pour suivre l'entretien des espaces verts et les activités sportives,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les deux délégations.

6. Délégation du conseil municipal au maire

Pour faciliter la gestion des affaires communales, le Conseil Municipal délègue au maire certaines de ses attributions conformément à l'article L 2122-22 du Code Général de collectivités Territoriales.

Florence BOUIS, Maire, donne lecture des attributions faite au Maire.

Le Conseille vote à l'unanimité.

7. Indemnité de fonction du maire, des adjoints et délégués

La Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires, adjoints et délégués, et l'invite à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-4 et son article R. 2123-23,

Considérant que la loi susvisée fixe des taux Maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et délégués,

Après en avoir délibéré, décide, par 14 voix pour, à l'unanimité, de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et délégués.

Les indemnités sont calculées par tranches démographiques, pour notre commune population comprise entre 1000 et 3499 habitants soit :

- 43 % de l'indice 1027 (3889,40 €) pour le maire : 1672,44 €
 - 16,50 % pour les adjoints au nombre de 4 : 641,75 € x 4 = 2567,00 €
- Actuellement l'enveloppe globale mensuelle s'élève à 4239,45 €

Madame la Maire propose tout en restant dans l'enveloppe globale la répartition suivante :

- Indemnités du Maire : 43 % soit 1672,44 €
 - Indemnités des 4 adjoints : 11 % à 427,83 € pour un total de 1711,34 €
 - Indemnités de deux conseillers municipaux délégués : 11 % à 427,83 % soit 855,67 €
- La nouvelle enveloppe globale mensuelle s'établit à 4239,45 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte cette proposition

Fixe la date d'effet au 1 juin 2020

Donne pouvoir au maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier,

8. Fixation du nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre à 9 des membres du conseil d'administration du CCAS dont la présidente .

9. Désignation des représentants du Conseil municipal au CCAS

La Madame La Maire propose une liste des membres du CCAS au conseil municipal :

- Abdelmalek BELAZZOUG, Cecile de CHASTENET, Georges VERCOUTERE, Martine GIOLBAS,

Après dépouillement la liste a obtenu 14 voix pour, vote à l'unanimité.

Madame la Maire, Florence BOUIS lève la séance sous les applaudissements du public et
La séance est levée à 10 h 31.

Le secrétaire de séance

La Maire,

VERCOUTERE Georges,

Florence BOUIS,

AGNIEL Dominique,

AUGUSTYNIAK Nicolas,

BALME Christel,

BELAZZOUG Abdelmalek,

CELLIER Mélyssa,

DE CHASTENET Cécile,

GIOLBAS Martine,

MARCHAND Lætitia,

NAVARRO Odette,

NICOLAS Stéphan,

REMOND Valérie,

THOMAS Thierry,

VERBRUGGE Dirk.